

l'église métropolitaine de Lyon, leur légua 100 sous (1).

Par son testament fait vers 1195, Guichard IV, sire de Beaujeu et seigneur du Valromey, leur légua l'emplacement d'une grange, et autant de terre qu'il en fallait pour occuper une charrue (2).

En 1211, l'abbé de Saint-Sulpice leur remit les droits et le domaine direct qu'il avait sur des fonds sis à Passin.

En 1225, Etienne Savorez donna une terre située à Romagneux. Vers cette époque, Pierre, évêque de Glan-dève, donna un psautier avec gloses.

En 1226, Guichard de Marzé, chanoine de Lyon, leur légua 20 sous (3).

Au mois de mars 1231, Laurent d'Izeron, prêtre de Limonest, qui se proposait de faire le voyage de Rome, légua 3 sous (4). Le 16 décembre suivant, Uldric Palatin, alors précenteur, puis doyen de Lyon, légua 4 mesures de seigle (5). Cette même année les religieux hospitaliers d'Entressesse leur donnèrent six journaux de terre au lieu dit Musin et Pranaz, et Geoffroy de Liautard, chevalier, seigneur de Faverges en Dauphiné, tout ce qu'il avait au village de Romagneux (6).

En 1232, noble Hugues de Grammont et Martin Passinez donnèrent chacun une terre, sise à Musin. Le 6 juin de cette même année, Jacques de Chassonod donna un fonds, à Pranaz, et au mois de septembre suivant, Guil-

(1) Documents pour servir à l'histoire de Dombes, p. 45.

(2) « Do. lego... in terra de Beuzeis, domui Alveri hoc quod querabant ad faciendam gerangiam, et tantum de terra que sufficiet ad unam carucam » (Cartulaire de Beaujeu, p. 51).

(3) Obituarium Lugdnensis Ecclesie, p. 201.

(4) Ibid, p. 208.

(5) Documents pour servir à l'histoire de Dombes, p. 94.

(6) Guichenon, Bresse et Bugey, généalogie de Luyrieux.